



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 2063

Texte de la question

M Philippe Vasseur s'inquiète auprès de M le ministre de l'agriculture et de la forêt des conséquences tirées par un collectif d'économistes européens et américains suite à une étude des politiques agricoles européenne et américaine. En effet, d'après leurs conclusions, il semble inéluctable que la PAC soit remise en cause et que les agriculteurs européens doivent se résigner à l'hypothèse d'une baisse des prix considérable de leurs principales productions agricoles : 10 15 p 100 pour la viande bovine ; 20 20 p 100 pour les céréales, les oléagineux et le lait ; 30 40 p 100 pour le sucre. La publication de tels chiffres a été ressentie comme une véritable provocation, moins de six mois après que la CEE se soit dotée, unilatéralement, de stabilisateurs agro-budgétaires. Il lui demande son opinion sur cette étude et ses intentions pour défendre le revenu des agriculteurs français à Bruxelles.

Texte de la réponse

Reponse. - Cette étude intitulée « Disharmonies in EC and US agricultural policies » (« Les discordances entre les politiques agricoles communautaires et américaines ») est le résultat du travail d'une équipe de chercheurs (douze économistes : neuf européens et trois américains) initiée à la demande de la Commission des communautés européennes. Ces résultats ayant été présentés aux représentants de la commission, l'équipe a été invitée à élargir et améliorer son rapport. Le principal intérêt de cette étude est d'examiner certaines modalités d'une réduction concertée des soutiens à l'agriculture des deux grands pays que sont les États-Unis et la Communauté économique européenne. Ceci est en effet conforme à l'objectif de négociation défini à Punta del Este ainsi qu'aux engagements auxquels la CEE a souscrit notamment dans le cadre de l'Organisation économique de coopération et de développement (OCDE). Selon les auteurs, en effet, l'hypothèse sous-jacente de l'étude est que les soutiens agricoles différents entre les deux pays et les distorsions qui en découlent sont la cause essentielle des discordances des politiques communautaires et américaines. À partir de ce constat, les auteurs de l'étude ont testé une série de décisions politiques qui pourraient atténuer certaines des discordances ainsi relevées. Ces « options » sont ensuite examinées sous l'angle des gains économiques retirés par les producteurs, les consommateurs, les contribuables et la société dans son ensemble. On peut à cet égard regretter que l'étude n'aborde que les deux pays considérés, alors que les travaux de l'OCDE ont démontré que la réforme des politiques agricoles ne pourra être menée à bien que si elle est engagée de manière concertée par l'ensemble des pays intervenant sur les marchés agricoles. Les critères de choix des paramètres retenus dans les modèles sont également discutables - pourquoi par exemple avoir retenu la suppression des quotas laitiers ? - et il est nécessaire de relativiser tous les résultats obtenus : en particulier, il est exclu de retenir les niveaux absolus des gains et des pertes des agents économiques considérés. L'un des résultats de l'étude est de montrer l'effet excessivement pénalisant sur les revenus des producteurs européens des options retenues, ainsi également que les effets sur le commerce extérieur de la Communauté, ce qui montre assez aisément l'aspect très théorique de cette étude et son caractère inacceptable. Enfin, cette étude abandonne le contexte strictement scientifique qui aurait dû être le sien pour proposer des recommandations politiques et des choix de négociation qui privilégient des thèmes souvent opposés à ceux de la Communauté : recours au découplage au

detriment du soutien par les prix et libéralisation totale de l'agriculture après des mesures à court terme, en particulier. Tant le choix des aménagements que les résultats des simulations envisagées n'engagent que leurs auteurs, ainsi que le précise la page de couverture de cette publication. Il ne s'agit pas d'un document de travail déposé par la Commission sur la table du conseil qui, de ce fait, ne l'a pas évoqué lors de ses plus récentes discussions. Il convient enfin de préciser que, s'agissant des négociations dans le cadre de l'« Uruguay Round », la Commission n'est le porte-parole que dans le cadre du mandat qu'elle a reçu du conseil des ministres de la Communauté.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2063

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2422